



## Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Strasbourg, 23 juin 2021

GREVIO/Inf(2020)LD24

### Liste des décisions adoptées lors de la 24<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 21 – 23 juin 2021)

L'ordre du jour adopté de la 24<sup>e</sup> réunion figure en annexe.

#### 1. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le GREVIO a adopté son ordre du jour (voir Annexe) et son ordre des travaux.

#### 2. Point 6 : Adoption du rapport de la 23<sup>e</sup> réunion du GREVIO et des questions soulevées

Le GREVIO a adopté le projet de rapport de sa 23<sup>ème</sup> réunion (document GREVIO(2021)RAP23-prov). Le rapport final de la réunion est publié sous la référence GREVIO(2021)RAP23.

#### 3. Item 7: Election of the Bureau

En accord avec la règle 6 de son règlement intérieur, le GREVIO a déclaré :

- Iris Luarasi, élue Présidente,
- Simona Lanzoni, élue première Vice-Présidente
- Maria-Andriani Kostopoulou, élue seconde Vice-Présidente

Pour un mandat de 2 ans prenant effet le 24 juin 2021

#### 4. Point 12 : Adoption du rapport final sur le Saint Marin

Le GREVIO a adopté son rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyé au Comité des Parties.

#### 5. Point 13 : Adoption du rapport final sur la Slovénie

Le GREVIO a adopté son rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyé au Comité des Parties.

#### 6. Point 14 : Adoption du rapport final sur la Pologne

Le GREVIO a adopté son rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport et les

---

commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyé au Comité des Parties.

**7. Point 23: Dates de la prochaine réunion**

Le GREVIO a décidé de tenir sa 25<sup>e</sup> réunion du 19 au 21 octobre 2021.

## **APPENDIX**

### **Ordre du jour de la 24<sup>e</sup> réunion**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. Rapport oral du Bureau
4. 10<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention d'Istanbul : Impressions et retour
5. Questions administratives et budgétaires
6. Adoption du rapport de la 23<sup>e</sup> réunion du GREVIO et questions soulevées
7. Élection du Bureau
8. État des signatures et ratifications de la Convention
9. Méthodes de travail
10. Echange de vues avec Nina Nordström, Présidente du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul (tbc)
11. Echange de vues avec Dunja Mijatović, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe (tbc)

#### 1<sup>e</sup> évaluation (de référence) :

12. Adoption du rapport final du GREVIO sur le Saint Marin
13. Adoption du rapport final du GREVIO sur les la Slovénie
14. Adoption du rapport final du GREVIO sur la Pologne
15. Présentation par les rapporteurs de questions découlant du rapport de l'État présenté par l'Allemagne
16. Présentation par les rapporteurs de questions découlant du rapport de l'État présenté par la Géorgie
17. Présentation par les rapporteurs de questions découlant du rapport de l'État présenté par l'Estonie
18. Présentations par les membres du GREVIO de leur domaine d'expertise :
  - a. Les programmes sur les auteurs de violences et la justice réparatrice par Iris Luarasi et Per Arne Håkansson;
  - b. Recherche sur les violences sexuelles dans les Balkans occidentaux par Biljana Branković
19. Représentation/participation des membres du GREVIO et de son Secrétariat à des événements présentant un intérêt pour le GREVIO

- 
20. Discussion préalable sur la possibilité d'adopter une recommandation générale sur l'article 31
  21. Information sur les programmes de coopération du Conseil de l'Europe qui présentent un intérêt pour le GREVIO
  22. Communications reçues contenant des informations pour examen par le GREVIO
  23. Dates de la prochaine réunion
  24. Points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion
  25. Questions diverses
  26. Approbation de la liste des décisions adoptées lors de la 24<sup>e</sup> réunion